

Comment sécuriser le financement de la fibre

RÉSEAU Le patron du syndicat départemental des énergies dévoile son plan pour convaincre les banques

Philippe Ducène, qui présidait hier après-midi le Conseil d'administration du Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne (SDE 24) a profité de l'occasion pour lancer un appel solennel au Syndicat mixte Périgord numérique (SMPN). Sachant que la première phase du déploiement de la fibre va coûter à lui seul 165 millions d'euros dans les six ans à venir, le maire de Sainte-Alvère préconise le recours à trois leviers, qui agiront d'autant plus efficacement qu'ils seront combinés. « Si nous voulons convaincre les banques de nous aider à financer les 165 millions d'euros dont nous avons besoin, il faut apporter des garanties », indique Philippe Ducène.

Flécher la taxe électricité

Premier levier d'action, la taxe sur l'électricité. Le SDE et le Conseil départemental en sont tous les deux bénéficiaires, respectivement à hauteur de 9 millions d'euros et de 4,5 millions d'euros. À quoi sert cet argent ? « Le SDE le met au pot de la fibre optique », assure Philippe Ducène qui invite le Département à en faire autant, si ce n'est pas déjà le cas. « Savoir que ces 4,5 millions d'euros iront bien au déploiement de la fibre optique ras-



Philippe Ducène, le patron du syndicat départemental des énergies. PHOTO ARCHIVES ARNAUD LOTH

surerait indubitablement les banques », explique le président du SDE.

Deuxième levier sur lequel mise le patron du syndicat, la taxe Ife(1) sur les énergies renouvelables. Sur le long terme et en supposant que des infrastructures se développent, elle pourrait rapporter gros au Département. Une aubaine qui là encore pourrait servir à crédibiliser la demande de prêt auprès des banques.

Financement participatif

Troisième et dernier levier, le financement participatif. Philippe Ducène considère que les Périgourdins pourraient être tentés de faire avancer le schmilblick en abondant eux-mêmes la cagnotte avec un ou plusieurs don compris entre 10 et 1 000 euros.

Émilie Delpeyrat

(1) Imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux.